

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2015

Etaient présents : Mmes Sabrina CHAPUIS et Chantal PIZARD, MM. Frédéric BREGAND Laurent CHENU, Joël CHEVASSUS, Jérôme GOUSSET, Didier PEREZ, Jean-Paul ROY, Frédéric SIGNORI.

Absents : Françoise MARTIN (procuration à Joël CHEVASSUS). Nicolas GEY (procuration à Frédéric SIGNORI).

Secrétaire de séance : Frédéric BREGAND.

La séance est ouverte à 20h35.

1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil, à l'unanimité.

2/ Décision Modificative (DM) au budget eau-assainissement : suite à une erreur de 2 " en section de fonctionnement, une DM est votée à l'unanimité comme suit :

Fonctionnement : dépenses 6811-042 = 2" , 022 = -2" . Investissement : recettes 28158-040 = 2"

3/ Subventions aux associations : Le Maire rappelle que la CCJN a décidé de baisser les subventions aux associations de 20 %. Il est proposé au CM de ne pas céder à la morosité ambiante et de maintenir l'effort financier pour les associations.

- la Fanfare Etrepigny-Ranchot, déjà impactée par la baisse de sa subvention par la CCJN, demande le maintien de sa subvention de l'année dernière, soit 1200". Cette année, cette association dont le budget prend en compte le salaire d'un professeur de musique, a mis en place une cotisation pour ses adhérents. Eu égard à l'importance de la Fanfare dans la vie de la commune il est demandé au CM de voter une subvention de 1200". Cette subvention est votée à la majorité (10 pour, 1 abstention).
- L'Atelier créatif dont la dernière création a été admirée à Dole demande une subvention de 150". Vote à l'unanimité.

4/ Rapport sur la qualité de l'eau, RPQS 2014 :

En 2014, la commune a fourni 30 217 m<sup>3</sup> d'eau traitée pour 208 abonnés. 16 143 m<sup>3</sup> ont été consommés (en baisse de 1,7% par rapport à 2013) soit en moyenne 104 L/hab/j. Le rendement du réseau était de 54,6% après réparation de 2 fuites (il était de 46,7% en 2013). Un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera **209,52€** (toutes taxes comprises, sur la base du tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2015). La facture se décompose de la façon suivante :

- collectivité 120" (1" du m<sup>3</sup>) + 45" (abonnement) soit **165€**
- Redevance de pollution domestique 0,28% X120 soit **33,60€** reversés à l'Agence de l'eau
- TVA à 5,5% soit **10,92€**

Soit en moyenne 1,75" /m<sup>3</sup> TTC, somme inchangée par rapport à 2013.

Le CM après délibération approuve à l'unanimité ce rapport.

5/ Compte-rendu de la commission eau-assainissement: le CR est donné par le Maire.

6/ Compte-rendu de la commission gestion durable de la forêt : le CR est donné par Laurent Chenu.

7/ Compte-rendu de la commission aménagement de territoire de Jura Nord : le CR est donné Frédéric SIGNORI. La commission a fait le point sur l'élaboration du projet de territoire (échéance fin 2015/début 2016). Ce projet servira pour réaliser le PLUI. Un cahier des charges a été rédigé pour retenir en septembre un bureau d'études qui devra rendre un rapport en 3 à 4 mois. La candidature de la CCJN a été retenue pour plusieurs projets de développement «énergie positive». Les dossiers «école de Gendrey» et «usine de méthanisation» n'étant pas assez avancés, c'est le projet de rénovation du gymnase de Fraisans qui a été retenu.

8/ Compte-rendu de la commission Bâtiment et Services techniques : Le CR est donné par Frédéric SIGNORI.

- Classe supplémentaire à Gendrey : la CCJN a fait l'acquisition d'un bâtiment modulaire (préfabriqué)
- Pôle éducatif de Gendrey : contentieux entre la CCJN et l'architecte retenu. Le projet est actuellement suspendu.
- Ecole de musique (EMAJN) : le montant des travaux prévu par l'Avant Projet Sommaire de l'architecte est de l'ordre de 750 000" .

9/ FPIC 2015 : Le Fond de Péréquation nationale pour l'intercommunalité a été créé pour que les intercommunalités et communes les plus riches aident financièrement les intercommunalités et communes les plus pauvres. La CC Jura Nord bénéficie de ce fond et doit en reverser une partie aux communes. La répartition, dite de droit commun, se fait selon la taille, la richesse de la commune et le potentiel fiscal. La CCJN peut aussi décider une dérogation qui permet de minorer ou de majorer de 30% ce reversement aux communes. Elle peut également voter, à la majorité des deux tiers et après délibération des conseils municipaux constituant la CCJN, une dérogation libre avec des modalités à déterminer.

Les membres du Conseil Communautaire de Jura Nord du 18 juin étaient appelés par le Président à décider de l'attribution libre du fond, au profit exclusif de l'intercommunalité. Après un débat, cette proposition a été rejetée, c'est donc le droit commun qui s'appliquera (la CCJN recevra 90 000 " et le reste sera réparti entre les communes). Pour Etrepigny le reversement sera de 6 807" .

10/ Admission en non-valeur : Un certain nombre de créances sont à ce jour toujours non couvertes. Ces impayés concernent surtout le budget eau-assainissement. Malgré les recours effectués par la Trésorerie, les possibilités de recouvrement sont aujourd'hui nulles. Il est demandé au CM de délibérer sur l'admission en non-valeur de ces créances, pour un montant total de 7 357" . Vote à l'unanimité.

11/ Budget eau-assainissement : La loi « NOTRe » actuellement en discussion au parlement prévoit le transfert obligatoire de la compétence *eau et assainissement* à l'intercommunalité fin 2017. Ce transfert de compétence impliquera à l'avenir une perte de la gestion de l'eau par la commune et donc de la maîtrise du prix de l'eau, mais aussi de son budget. Pour que la Commune puisse bénéficier de l'excédent budgétaire, il est possible après délibération du CM de fusionner le budget annexe avec le budget principal. Le CM vote à l'unanimité la fusion des deux budgets qui sera effective au 1<sup>er</sup>/01/2016.

12/ Point sur les subventions demandées par la Commune pour divers travaux :

- La subvention du Conseil Départemental pour la réalisation des plateaux ralentisseurs aux entrées de village a été accordée. Le montant obtenu est de 3.717,50 " . Le CM retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise SJE pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 9.384,00 " TTC.
- Début juillet la commission permanente de la mission Aide aux Collectivités Territoriales du Conseil Départemental se réunit pour notre demande de subvention pour les travaux de la restauration de la fontaine. Il reste un reliquat de l'année dernière, ce qui nous permettra vraisemblablement d'obtenir une subvention à hauteur de 30%. Par ailleurs notre demande de subvention (de 20 à 40%) au titre de la DETR (Etat) passera en commission fin juin.
- Création d'une route forestière : après une nouvelle rencontre avec le directeur de l'ONF du Jura et une discussion téléphonique avec le directeur à Dole, la réponse est négative concernant la création d'une route forestière à l'emplacement de la division. L'ONF ne veut pas couper ses arbres en bordure de la division. La solution envisagée par la commune est donc de créer une route forestière sur la première ligne qui suit la baraque de chasse. L'avantage sera de baisser le coût (1 km au lieu de 1,450 km). Le coût de ces travaux pourrait être faible pour la commune car un appel à projet avec un financement européen est en cours. Une subvention de 40% peut être obtenue si le projet est retenu, le dossier devant être déposé avant le 31 juillet 2015. De plus, la vente des bois correspondant à l'emprise de cette route financerait une bonne partie du projet. Le CM après délibération décide à l'unanimité de la création d'une route forestière

permettant la sortie des grumiers sans passer par le centre du village et autorise le Maire à solliciter une subvention et à lancer la consultation.

- La création d'un réseau d'eaux usées sur le centre bourg (de la rue du Baccu au déversoir d'orage au niveau de l'église) et la rue des chênes permettra la constitution d'un réseau séparatif sur la quasi-totalité du village. Ceci permettra enfin l'efficacité des travaux d'assainissement réalisés rue de la Chirelle et rue du Moulin. Ces travaux sont éligibles pour un dossier de subvention à hauteur de 60% (30% par la DDT et 30% par l'Agence de l'eau). Le plan de financement va être proposé prochainement par la DDT et l'Agence de l'eau d'après l'étude de déraccordement des eaux pluviales faite par le cabinet Verdi. Ce dossier de subvention devra être présenté avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

- Création d'un terrain multisport et d'une aire de jeu. Le CM a débattu de la possibilité de ces travaux. Des devis pour le terrassement et les équipements ont été demandés. Une subvention pourrait être obtenue auprès de l'État (DETR) et du Conseil Départemental.

### 13/ Questions diverses :

- Le contrat de travail de la secrétaire, qui ne peut pas être titulaire sur le poste, est renouvelé pour une durée d'un an. Décision du CM à l'unanimité.
- Dans l'attente des travaux de voirie, les nids de poules les plus problématiques seront prochainement bouchés à l'aide d'un produit spécifique (enrobé drainant à froid).
- L'achat d'un réfrigérateur pour la salle des fêtes est envisagé.

La séance est levée à 23h25.

### **Compte-rendu de la commission eau-assainissement du 17 juin 2015**

Cette commission a essentiellement été consacrée à la recherche de solutions pour les habitations qui, suite au test à la fumée, avaient des branchements non conformes. La plupart des habitants concernés étaient présents. Chacune des situations a été abordée au cours d'un débat serein et constructif. Tous les problèmes ont pu être solutionnés avec un minimum de frais pour les propriétaires. Lorsque les travaux de conformité auront été réalisés, les propriétaires prendront contact avec les membres de la commission pour en faire le constat.

Les membres de la commission ont ensuite abordé le rapport de déraccordement des eaux pluviales rendu par le cabinet Verdi. La solution la plus intéressante pour la commune est de créer un réseau d'eaux usées neuf permettant ainsi d'obtenir un réseau d'assainissement séparatif, depuis la rue du Baccu jusqu'au déversoir d'orage d'une part et de la rue des Chênes d'autre part. Le réseau unitaire actuel serait conservé et deviendrait ainsi un réseau d'eaux pluviales, séparé de l'assainissement. Le coût estimé par le cabinet Verdi serait de 354 000" mais demande à être affiné. Ces travaux comprennent la création d'un réseau d'eaux usées neuf mais aussi la réfection complète de la voirie sur ce secteur et également de la rue Fardée et de la rue des Maréchaux. La possibilité d'obtenir des subventions doit être envisagée.

### **Compte-rendu de la commission gestion durable de la forêt du 10 juin 2015**

Le bois façonné a été distribué aux affouagistes après tirage au sort. Chaque lot est constitué de 23 stères. Il reste un reliquat de 18 stères.